

Paris, le 7 avril 2020

**Non à la pénalisation des étudiant·es préparant les concours de recrutement !
Non à la pénalisation des fonctionnaires stagiaires de la promotion 2019-2020 !**

Alors que les conditions de vie pendant la crise sanitaire sont difficiles pour tou.te.s, le SNESUP-FSU a pris connaissance des suggestions du Réseau des INSPÉ (R-INSPÉ), telles qu'elles ont été relayées par la presse spécialisée les 2 et 3 avril 2020.

Les propositions avancées par le R-INSPÉ, qui ne semble pas en mesure de formuler une position collective, se révèlent erratiques. Le SNESUP-FSU défend quant à lui des mesures protectrices des intérêts de tou·tes les étudiant·es et fonctionnaires-stagiaires de la promotion 2019-2020 afin que la crise sanitaire, dont les conséquences sont déjà lourdes, n'entrave pas injustement leurs parcours de formation.

1/ Pour les candidat·es aux concours, le R-INSPÉ évoque l'idée d'épreuves écrites en octobre, sans autre précision. Le SNESUP-FSU défend le maintien du principe d'un recrutement par concours, qui tient compte des conditions de formation d'une année difficile et se déroule aussitôt que cela sera possible dans des conditions sereines. La session 2020 doit **permettre de nommer des fonctionnaires stagiaires au 1^{er} septembre**, de manière rétroactive le cas échéant.

2/ Pour les fonctionnaires stagiaires, le R-INSPÉ demande la *prolongation d'un trimestre* pour toutes et tous. Le SNESUP-FSU revendique quant à lui :

- La **titularisation** des stagiaires de la promotion 2019-2020 **sans condition, avec un complément de formation sur temps de service** en 2020-2021 ;
- La mise en place à la rentrée 2020 d'**un protocole d'aide spécifique** qui doit permettre aux néo-titulaires qui le demandent et/ou qui sont repéré·es comme rencontrant de grandes difficultés de bénéficier d'une année de T1 à mi-temps maximum afin d'accéder aux compléments de formation nécessaires pour construire les compétences qui leur font défaut.

3/ Pour la validation de l'année universitaire en cours, l'urgence est d'abord de rassurer les étudiant·es et les fonctionnaires stagiaires sur les décisions prises et d'éviter tout recours administratif pour traitement différencié ou inégalitaire. Or, le R-INSPÉ ne prend pas la mesure des difficultés qu'ils·elles rencontrent et ne dit mot sur cette question essentielle. Le SNESUP-FSU défend le principe d'une validation des années de M1 et M2, par des **mesures collectives, protectrices et garantissant une égalité de traitement sur tout le territoire**. L'heure n'est assurément pas à négocier localement des simulacres d'évaluations dites "allégées" ou "aménagées", éventuellement "bienveillantes" : tout·e étudiant·e n'ayant pas formellement abandonné ses études au cours du premier ou du second semestre de 2019-2020 doit bénéficier de cette validation, accompagnée si nécessaire de compléments de formations.

Plus globalement, concernant la réforme massivement contestée de la formation des enseignant·es, des CPE et des Psy-ÉN, la question n'est pas de savoir, comme le dit le R-INSPÉ, si "*les délais de mai sont maintenus*", ni d'obtenir "*quelques mois ou semaines*" pour "*négocier ces dossiers*"... Aujourd'hui, plus que jamais, le SNESUP-FSU exige la suspension de cette "réforme" insuffisamment concertée et préparée avec l'ensemble des personnels. À l'instar des autres réformes gouvernementales, le gouvernement doit **explicitement annoncer sa suspension**. ■

SUIVEZ-NOUS !



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)